

Union Sportive l'Avenir Amnéville  
Gymnase Charles REUTENAUER  
2, rue de Mondelange  
57360 AMNEVILLE LES THERMES



Amnéville, le 10 octobre 2022

**Objet : Convocation à l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre à 17h00**

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'assemblée générale extraordinaire de l'association l'Union Sportive l'Avenir Amnéville. Celle-ci aura lieu le samedi 22 octobre à 17h00 à l'adresse suivante :

Gymnase Charles REUTENAUER  
2, rue de Mondelange  
57360 AMNEVILLE LES THERMES

Les délibérations de l'assemblée générale porteront sur l'ordre du jour suivant :

- Modifications de statuts de l'association aux articles 6.3, 7, 9.1.2, 9.1.5, 9.2.2, 9.2.3, 10.2, 11.2.4 et 11.2.5 et ajout de l'article 6.4
- Modifications du Règlement Intérieur de l'association à chaque article

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts :

1. L'assemblée générale ne peut délibérer sur la modification des statuts et du règlement intérieur que si 1/5<sup>ème</sup> des membres ayant un droit de vote délibératif sont présents ou représentés.
2. Tout membre de l'association à jour de cotisation au 10 octobre 2022 ou son représentant légal pour un membre âgé de moins de 16 ans, à l'exception des membres d'honneur, possède une voix délibérative.
3. En cas d'empêchement, il est possible de se faire représenter par un membre électeur. Vous trouverez sur le site de l'association un modèle de lettre de procuration. Veuillez la compléter et la remettre à votre mandataire qui devra la présenter au moment de l'émargement.

Pour préparer cette assemblée générale, vous trouverez ci-joint ainsi que sur le site de l'association

- Le projet de modification des statuts de l'association
- Le projet de modification du règlement intérieur

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Mesdames, Messieurs l'assurance de nos respectueuses salutations.

Madame Kheira Dos Santos  
Présidente

